

ARRETE TEMPORAIRE N° 2024-90
PORTANT REGLEMENT DE CIRCULATION

PUBLIÉ LE
1 0 OCT. 2024
MAIRIE DE LA WANTZENAU

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,

Vu la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

Vu la demande de la Commune de La Wantzenau du 30/09/2024,

CONSIDERANT que pour le bon déroulement de la course « *La Wantzenauvienne* » notamment sa parfaite sécurité, nécessite une interruption momentanée à la circulation automobile des rues suivantes : Voie verte de l'espace Jean Claude Klein à la Rue du Nord, Route de la Gravière, Rue des Vergers de son intersection avec la Rue du Nord à l'entrée du parking du groupe scolaire, Rue des Roseaux, extrémité Nord de la Rue du Hirschfeld et la Rue de Kilstett, ensemble des chemins communaux situés en proximité du plan d'eau du Horain ou y conduisant.

ARRÊTÉ

Article 1: Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

DIMANCHE, le 13 Octobre 2024 entre 8 h 00 et 14 h 00.

Réglementation 2.02.04 : les rues et places indiquées ci-dessus seront momentanément interrompues à la circulation lors du passage des coureurs.

Réglementation 4.03.02 : le stationnement sera interdit et qualifié de gênant dans les rues concernées.

Article 3: L'accès aux riverains de la Rue des Roseaux sera maintenu. Cette réglementation ne concerne pas les services communaux. L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée de la manifestation.

Article 4: La signalisation sera mise en place par le service technique de la commune de La Wantzenau, qui assurera également le service d'ordre.

Article 5: L'ensemble de la signalisation sera conforme aux dispositions du Code de la Route.

Article 6: Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des transports Strasbourgeois,
- M. Pascal LEIMENSTOLL, Evènements et Manifestations à la CTS,
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- Aux archives à la Mairie.

Fait à La Wantzenau, le 1^{er} octobre 2024
La Maire
Michèle KANNENGIESER

